

**TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs**  
**DATE DU BULLETIN : Le 22 décembre 2016**

**Objet : Nouveau formulaire 2A – Formulaire de renseignements personnels**  
**Nouveau formulaire 2C1 – Déclaration**

**Le 22 décembre 2016**, la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») a modifié son formulaire de renseignements personnels 2A (le « **nouveau FRP** »), ainsi que le formulaire de déclaration 2C1 afférent (le « **nouveau formulaire de déclaration** »). Simultanément, la Bourse de Toronto a procédé aux mêmes modifications à l'égard de son formulaire 4 de renseignements personnels et de son formulaire 4B de déclaration, de sorte que les deux bourses utilisent des formulaires identiques. Suivant la période de transition précisée ci-dessous, le nouveau FRP remplace le formulaire 2A existant (l'« **ancienne version du FRP** ») et le nouveau formulaire de déclaration remplace le formulaire 2C1 existant (l'« **ancienne version du formulaire de déclaration** »).

Les modifications apportées vont permettre de:

1. préciser que seules les personnes qui ont résidé ou qui résident au Canada doivent remplir les annexes 1 du nouveau FRP et du nouveau formulaire de déclaration;
2. préciser que les communications électroniques ne sont pas nécessairement sécurisées;
3. mettre à jour le libellé des annexes 2 du nouveau FRP et du nouveau formulaire de déclaration;
4. permettre à la Bourse de développer des systèmes de gestion qui simplifieront l'accueil des clients et les communications afférentes, notamment grâce à la mise en place d'un FRP entièrement numérique.

Même si les nouveaux formulaires entrent en vigueur immédiatement, **la Bourse continuera d'accepter les anciennes versions du FRP et du formulaire de déclaration jusqu'au 31 mars 2017**, pourvu qu'elle obtienne l'ensemble des renseignements, des données d'identification et des certifications qui s'imposent. Après cette date, la Bourse exigera l'utilisation des nouvelles versions du FRP et du formulaire de déclaration.

Le nouveau FRP et le nouveau formulaire de déclaration sont accessibles à partir de la page suivante du site Web de la Bourse :

<http://www.tsx.com/listings/tsx-and-tsxv-issuer-resources/tsx-venture-exchange-issuer-resources/tsx-venture-exchange-corporate-finance-manual/tsxv-corporate-finance-manual-forms?lang=fr>

Bien que la mise en œuvre de ces modifications permet de répondre à certains besoins immédiats, la Bourse prévoit également d'apporter, en 2017, des modifications supplémentaires aux formulaires de renseignements personnels et de déclaration pour rendre leur remplissage et leur traitement plus rapides et plus simples, notamment par la possibilité de les remplir par voie électronique.

Pour toute question concernant le présent bulletin, le nouveau FRP ou le nouveau formulaire de déclaration, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes:

Charlotte Bell	Conseillère juridique principale, Politiques	604 643-6577	<a href="mailto:charlotte.bell@tmx.com">charlotte.bell@tmx.com</a>
Kyle Araki	Directeur, Formation de capital (Calgary)	403 218-2851	<a href="mailto:kyle.araki@tmx.com">kyle.araki@tmx.com</a>
Andrew Creech	Directeur, Formation de capital (Vancouver)	604 602-6936	<a href="mailto:andrew.creech@tmx.com">andrew.creech@tmx.com</a>
Eric Loree	Chef d'équipe, Toronto	416 365-2221	<a href="mailto:eric.loree@tmx.com">eric.loree@tmx.com</a>
Sylvain Martel	Directeur, Formation de capital (Montréal)	514 788-2408	<a href="mailto:sylvain.martel@tmx.com">sylvain.martel@tmx.com</a>